

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Tarek ZAHAF et Mr Hilal OUALI.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2024</u>	31 Décembre <u>2023</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	13 052 567	22 182 436
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	608 560 266	562 504 314
Portefeuille-titres commercial	7	53 510 065	61 115 119
Portefeuille d'investissement	8	26 083 692	26 416 325
Valeurs Immobilisées	9	15 709 479	18 586 035
Autres actifs		8 563 909	9 790 014
TOTAL DES ACTIFS		<u>725 479 977</u>	<u>700 594 244</u>
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2024</u>	31 Décembre <u>2023</u>
Dettes envers la clientèle	10	7 172 206	5 573 892
Emprunts et dettes rattachées	11	499 323 207	493 894 354
Fournisseurs et comptes rattachés		73 080 792	64 636 998
Autres passifs		11 745 590	9 481 434
TOTAL DES PASSIFS		<u>591 321 795</u>	<u>573 586 678</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>715</u>	<u>657</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves consolidées		81 696 455	75 443 323
Actions propres		(2 721 695)	(3 040 964)
Résultat consolidé		20 182 707	19 604 550
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>134 157 467</u>	<u>127 006 909</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>725 479 977</u>	<u>700 594 244</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2024

(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
	<u>Notes</u>		
ENGAGEMENTS DONNES		128 752 706	127 244 815
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	25 525 715	24 280 253
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	102 226 991	101 964 562
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		448 395 239	419 006 308
Cautions Reçues	30- B- 1	300 627 262	277 283 691
Garanties Reçues	30- B- 2	20 053 790	23 129 163
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	127 714 187	118 593 454
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 000 000	30 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30- C- 1	45 000 000	30 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	84 670 663	78 510 916
Intérêts et charges assimilées	15	(47 277 480)	(42 848 147)
Produits des placements	16	8 156 412	7 281 341
Autres produits d'exploitation		526 057	879 837
Produit net		<u>46 075 652</u>	<u>43 823 948</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	9 141 807	8 762 813
Dotations aux amortissements		540 970	486 820
Autres charges d'exploitation	18	4 323 457	4 049 806
Total des charges d'exploitation		<u>14 006 234</u>	<u>13 299 440</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>32 069 418</u>	<u>30 524 508</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	2 844 066	4 624 840
Dotations nettes aux autres provisions	20	725 142	664 048
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>28 500 210</u>	<u>25 235 620</u>
Autres gains ordinaires	21	295 218	232 572
Autres pertes ordinaires	22	(1 727)	(805)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>28 793 702</u>	<u>25 467 387</u>
Impôts exigibles		(7 202 036)	(4 788 436)
Contribution sociale de solidarité		(718 639)	(551 475)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>20 873 027</u>	<u>20 127 476</u>
Contribution conjoncturelle		(690 244)	(522 765)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>20 182 783</u>	<u>19 604 711</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(76)	(161)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>20 182 707</u>	<u>19 604 550</u>
Résultat par action		2,994	2,919

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	469 871 133	434 054 901
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(414 305 365)	(391 230 408)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(13 582 912)	(13 087 507)
Intérêts payés	25	(47 408 135)	(40 923 248)
Impôts et taxes payés		(16 209 296)	(15 590 289)
Placements monétaires	7	7 605 054	(10 058 552)
Autres flux liés à l'exploitation		7 175 571	4 440 109
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(6 853 950)</u>	<u>(32 394 994)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 001 424)	(3 158 003)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	4 055 211	15 729
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 055 600)	(4 547 962)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	4 786 961	8 413 515
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>4 785 148</u>	<u>723 279</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	514 174	598 503
Dividendes et autres distributions	29	(13 648 376)	(10 779 202)
Encaissements provenant des emprunts	11	161 000 000	168 189 328
Remboursements d'emprunts	11	(154 926 866)	(127 155 350)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(7 061 069)</u>	<u>30 853 279</u>
Variation de trésorerie		<u>(9 129 870)</u>	<u>(818 436)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	22 182 437	23 000 873
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	13 052 567	22 182 437

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation du groupe***1.1. Structure juridique des sociétés du groupe*

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de 35.000.000 DT divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.250.000 DT, divisé en 250.000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.000.000 DT, divisé en 1.000.000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	999.940	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimaux par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
 - d. Industries pharmaceutiques ;
 - e. Autres industries ;
 - f. BTP ;
 - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
 - h. Promotion immobilière ;
 - i. Commerce ;
 - j. Santé ;
 - k. Télécom et TIC ;
 - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2017-2024), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi

n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15, selon le cas dans le compte de résultat.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |

- Installations générales 10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Banques	13 032 126	22 141 748
Caisses	20 441	40 688
Total	13 052 567	22 182 436

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances sur contrats mis en force	652 418 310	603 186 346
Encours financiers	603 975 147	561 456 890
Impayés	51 887 106	45 051 595
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	414 768	220 788
Intérêts échus différés	(3 858 711)	(3 542 928)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
Total brut des créances de leasing	653 611 919	604 745 896
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 098 139)	(8 265 728)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 529 345)	(18 459 931)
Provisions additionnelles	(50 073)	(130 420)
Provisions collectives	(9 379 000)	(8 849 000)
Produits réservés	(7 995 096)	(6 536 503)
Total net des créances de leasing	608 560 266	562 504 314

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>563 016 441</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	361 760 058
- Relocations et transferts	12 566 421
- Transferts	
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(305 202 800)
- Cessions à la valeur résiduelle	(9 583)
- Cessions anticipées	(15 135 630)
- Transfert en immobilisations corporelles	(468 870)
- Radiation des créances	(322 937)
- Relocations et transferts	(11 034 344)
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>605 168 756</u>

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	311 447 138	286 554 726
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 644 200	383 673 831
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 041 827	3 123 365
	726 133 165	673 351 922
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	67 726 627	62 608 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	59 797 260	55 711 588
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	190 300	273 000
	127 714 187	118 593 454
- Valeurs résiduelles	17 400	24 919
- Contrats suspendus contentieux	5 538 769	6 673 505
- Contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
	605 168 756	563 016 441
<u>Encours des contrats</u>		

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Bâtiment et travaux publics	35 731 476	34 766 649
Industrie	59 576 080	59 039 886
Tourisme	214 149 576	180 183 085
Commerces et services	206 462 690	207 250 610
Agriculture	89 248 934	81 776 211

Total**605 168 756****563 016 441****6.1.3 Analyse par type de matériel****31 Décembre
2024****31 Décembre
2023**

Equipements

32 342 284

34 761 901

Matériel roulant

528 608 689

479 607 036

Matériel spécifique

1 462

1 464

Sous Total**560 952 435****514 370 401**

Immobilier

44 216 321

48 646 040

Total**605 168 756****563 016 441****6.2 Impayés**

L'analyse des impayés se présente comme suit :

**31 Décembre
2024****31 Décembre
2023****Clients ordinaires (1)****47 582 877****38 704 215**

Inférieur à 1 mois

12 372 725

13 005 589

Entre 1 et 3 mois

9 877 874

8 154 851

Entre 3 et 6 mois

3 892 094

3 505 441

Entre 6 mois et 1 année

5 647 352

6 272 111

Supérieur à 1 année

15 792 834

7 766 223

Clients litigieux (2)**4 304 229****6 347 380****Total (1) + (2)****51 887 106****45 051 595**

6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	500 779 827	80 704 340	2 326 688	4 858 901	15 305 391	603 975 147
Impayés	3 922 474	13 620 086	1 036 189	1 807 493	31 500 865	51 887 106
Contrats en instance de mise en force	1 192 999	-	-	-	-	1 193 609
CREANCES LEASING	505 895 300	94 325 036	3 362 877	6 666 394	46 806 256	657 055 863
Avances reçues (*)	(6 698 966)	(18 636)			(449 529)	(7 167 131)
ENCOURS GLOBAL	499 196 334	94 306 400	3 362 877	6 666 394	46 356 727	649 888 732
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 981 464	544 250	-	-	-	25 525 715
TOTAL ENGAGEMENTS	524 177 798	94 850 650	3 362 877	6 666 394	46 356 727	675 414 446
Produits réservés	-	-	(258 047)	(536 896)	(7 200 153)	(7 995 096)
Provisions sur encours financiers	-	-	(2 681)	(22 268)	(277 410)	(8 265 728)
Provisions sur	-	-	(140 465)	(401 785)	(20 987 095)	(21 529 345)
	-	-	-	-	(50 073)	(50 073)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(420 780)	(1 216 091)	(34 035 783)	(35 672 653)
ENGAGEMENTS NETS	524 177 798	94 850 650	2 942 097	5 450 304	12 320 944	639 741 793
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,50%	0,99%	6,86%	
			8,35%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2023			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,51%	18,24%	73,42%	
			63,27%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2023			72,75%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Certificats de dépôt	29 000 000	60 000 000
Pensions livrées	20 150 691	-
Actions SICAV	4 359 374	1 115 119
<u>Total</u>	<u>53 510 065</u>	<u>61 115 119</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	8 096	147,960	1 197 884
SICAV PATRIMOINE	6	173,333	1 040
SICAV RENDEMENT	16 666	108,191	1 803 111
SICAV AMEN	23 633	57,434	1 357 338
Total			4 359 374

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Titres immobilisés	30 312 302	30 644 935
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>30 314 302</u>	<u>30 646 935</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>29 314 302</u>	<u>29 646 935</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 230 610)	(3 230 610)
<u>Montant net</u>	<u>26 083 692</u>	<u>26 416 325</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2023	30 644 935	29 644 935	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	24 833	24 833	-
- BVMT	30 767	30 767	-
- Société POLYBAT	3 000 000	3 000 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	3 055 600	3 055 600	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM	3 177	3 177	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	371 400	371 400	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2023	100 000	100 000	-
- Société TUNIFRIES	1 046 600	1 046 600	-
- BIAT	1 445 257	1 445 257	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 800	156 800	-
Total des cessions de l'exercice	3 388 234	3 388 234	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2024</u>	<u>30 312 302</u>	<u>29 312 302</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentag e détenu</u>	
* TUNISIE CLEARING (ex STICODEVAM)	77 565	5,026	5,000	389 818	-	de 2001 à 2024	3,67%	
* BVMT	50 209	10,261	10,000	515 174	-	de 1999 à 2024	5,00%	
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%	
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%	
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25%	*
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88%	*
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%	*
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%	
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%	*
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22%	*
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	13 334	100,000	100,000	1 333 400	-	2018 et 2021	4,68%	
* BIAT	9 993	49,795	10,000	497 600	-	2018	0,024%	
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48%	*
* Société SNR	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2021 et 2022	48,39%	*
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000	-	2022	21,19%	*
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000	-	2022	35,46%	*
* Société HOR	355 600	10,000	10,000	3 556 000	-	2022	43,18%	*
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				1 114 200	-	2022		
OBLIGATIONS BIAT SUB 2023				400 000	-	2023		
* Société MEDPLAST	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2023	42,19%	*
* Société PLASTIC SIPA	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2023	20,92%	*
* Société POLYBAT	3 000 000	1,000	1,000	3 000 000	-	2024	29,13%	*
<u>Total des titres</u>				<u>30 312 302</u>	<u>3 230 610</u>			

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert (**)	Cessions	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,33%	396 267	-	-	-	396 267	387 542	8 725	-	396 267	-
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	-	538 541	538 541	-	-	538 541	-
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	-	7 341 861	4 168 474	136 197	-	4 304 671	3 037 191
Matériel de transport	20,0%	1 167 179	863 798	-	(66 000)	1 964 976	1024 275	70 267	(66 000)	1 028 542	936 434
Equipements de bureau	10,0%	601 320	10 906	-	-	612 225	447 274	29 579	-	476 853	135 373
Matériel informatique	33,33%	718 980	12 751	-	(3 268)	728 462	467 225	116 021	(3 268)	579 978	148 485
Installations générales	10,0%	2 051 319	109 141	-	-	2 160 459	803 631	180 183	-	983 814	1 176 645
Immeubles hors exploitation (*)		13 607 531	4 830	468 870	(3 805 878)	10 275 352	-	-	-	-	10 275 352
TOTAUX		26 422 998	1 001 424	468 870	(3 875 146)	24 018 144	7 836 962	540 970	(69 267)	8 308 664	15 709 479

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

(**) Il s'agit de biens ayant fait l'objet d'opérations de leasing et qui ont été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	7 167 131	5 568 817
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 172 206</u>	<u>5 573 892</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques locales	325 877 566	277 412 645
- Banques étrangères	78 677 555	111 736 009
- Emprunts obligataires	25 500 000	37 500 000
- Certificats de dépôt émis	1 000 000	-
- Certificats de leasing	58 333 333	56 666 667
<u>Total emprunts</u>	<u>489 388 455</u>	<u>483 315 320</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 303 294	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 392 770	2 260 121
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 391 712	2 057 579
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 954 800	795 019
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	-	(1 490)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(107 824)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 934 752</u>	<u>10 579 034</u>
<u>Total</u>	<u>499 323 207</u>	<u>493 894 354</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	512 645	-	335 079	177 566	-	177 566
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
ATTJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	21 000 000	-	7 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 400 000	-	1 600 000	4 800 000	3 200 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	9 600 000	-	2 400 000	7 200 000	4 800 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BT 2025	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
AB (2025/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
AB (2025/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Attijari 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			277 412 645	130 000 000	81 535 079	325 877 566	223 700 000	102 177 566

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	7 861 956	-	1 533 333	6 328 623	4 795 290	1 533 333		
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 164 681	-	4 164 681	-	-	-		
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	1 794 861	-	1 794 862	-	-	-		
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	12 600 000	-	8 400 000	4 200 000	-	4 200 000		
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	6 015 385	-	4 812 308	1 203 077	-	1 203 077		
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)	56 165 218	-	4 320 401	51 844 816	43 204 013	8 640 803		
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	12 522 143	-	4 174 044	8 348 099	4 174 055	4 174 044		
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 611 764	-	3 858 824	6 752 940	2 894 117	3 858 824		
<u>Sous-total</u>			111 736 009	-	33 058 454	78 677 555	55 067 474	23 610 081		
<u>Total des crédits bancaires</u>			389 148 654	130 000 000	114 593 533	404 555 121	278 767 474	125 787 647		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	4 500 000	-	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000		
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000		
<u>Total des emprunts obligataires</u>			37 500 000	-	12 000 000	25 500 000	18 000 000	7 500 000		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>										
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>										
Certificats de dépôt			-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
<u>Sous-total</u>			-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificats EL BARAKA BANK			56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333		
<u>Sous-total</u>			56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			56 666 666	31 000 000	28 333 333	59 333 333	15 000 000	44 333 333		
<u>TOTAL GENERAL</u>			483 315 320	161 000 000	154 926 866	489 388 455	311 767 475	177 620 980		

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	460	460
- Dans les résultats reportés	113	(30)
- Dans le résultat de l'exercice (A)	51	143
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	60	60
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice (A)	25	17
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>715</u>	<u>657</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires (A)	<u>76</u>	<u>161</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		51 292 250	44 732 730
- Réserves pour fonds social	(C)	5 371 556	4 634 408
- Dividendes reçus des filiales		286 983	123 993
- Complément d'apport		448 536	151 275
- Actions propres	(D)	(2 721 695)	(3 040 964)
- Résultats reportés		20 797 130	23 300 918
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>113 974 760</u>	<u>107 402 359</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		20 182 783	19 604 711
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(76)	(161)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>20 182 707</u>	<u>19 604 550</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>134 157 467</u>	<u>127 006 909</u>
Nombre d'actions (2)		6 740 459	6 715 318
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,994	2,919

(A) Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964
Cessions de l'exercice	(29 397)	(319 269)
Solde au 31 décembre 2024	250 603	2 721 695

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2024, 3,71% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	429 974	29 052 271	7 396	(3 495 588)	17 229 686	117 583 196
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	(429 974)	5 779 160			(17 229 686)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)			9 153 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(11 000 000)				(11 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000					(10 000 000)				-
Dividendes reçus des filiales intégrés					123 993	(123 993)				-
Cessions d'actions propres							143 879	454 624		598 503
Encaissement dividendes sur actions propres						440 000				440 000
Prélèvements sur fonds social				(219 339)						(219 339)
Résultat net de l'exercice 2023									19 604 550	19 604 550
Solde au 31 décembre 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 634 408	123 993	23 300 918	151 275	(3 040 964)	19 604 550	127 006 909
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024		1 000 000	9 802 000	900 000	(123 993)	8 026 543			(19 604 550)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024			(3 242 480)			3 242 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023						(14 000 000)				(14 000 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					286 983	(286 983)				-
Cessions d'actions propres							297 261	319 269		616 530
Encaissement dividendes sur actions propres						514 174				514 174
Prélèvements sur fonds social				(162 852)						(162 852)
Résultat net de l'exercice 2024									20 182 707	20 182 707
Solde au 31 décembre 2024	35 000 000	3 500 000	51 292 250	5 371 556	286 983	20 797 130	448 536	(2 721 695)	20 182 707	134 157 467

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	81 640 340	75 567 292
- Intérêts de retard	2 651 072	2 937 960
- Autres	2 178 785	2 267 070
	86 470 197	80 772 322
<u>Total</u>		80 772 322
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 085 607	2 620 421
Intérêts de retard antérieurs	1 522 380	1 124 383
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(5 560 865)	(4 396 968)
Intérêts de retard	(1 846 656)	(1 609 242)
	(1 799 534)	(2 261 406)
<u>Variation des produits réservés</u>		(2 261 406)
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	84 670 663	78 510 916

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	3 210 843	3 211 306
- Intérêts des crédits des banques locales	27 316 280	24 022 583
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 550 954	9 548 349
- Intérêts des autres opérations de financement	8 728 917	5 514 482
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	719 153	912 767
	47 526 147	43 209 487
<u>Total des charges financières des emprunts</u>		43 209 487
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(249 793)	(385 415)
- Autres charges financières	1 080	7 987
- Pénalités	46	16 088
	(248 667)	(361 340)
<u>Total des autres charges financières</u>		(361 340)
<u>Total général</u>	47 277 480	42 848 147

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes	305 860	406 091
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	1 398 727	2 468 083
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	3 259 918	2 173 168
- Intérêts sur crédits accordés au personnel	133 059	213 724
- Intérêts sur certificats de dépôt	2 749 733	25 815
- Dividendes et résultat des cessions des titres SICAV	237 611	1 880 210
- Autres	71 504	114 249
<u>Total</u>	<u>8 156 412</u>	<u>7 281 341</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	7 022 639	6 711 691
- Charges connexes aux salaires	582 984	646 939
- Cotisations de sécurité sociales	1 314 998	1 225 555
- Autres charges sociales	221 186	178 628
<u>Total</u>	<u>9 141 807</u>	<u>8 762 813</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	338 955	311 192
<u>Total des achats</u>	<u>338 955</u>	<u>311 192</u>
- Sous-traitance générale	145 172	165 412
- Locations	181 483	186 034
- Entretien et réparations	510 557	462 849
- Primes d'assurances	79 473	57 631
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>916 685</u>	<u>871 926</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 278 349	1 053 088
- Frais de gestion de GO SICAV	7 464	6 686
- Publicités, publications et relations publiques	259 700	289 741
- Déplacements, missions et réceptions	51 824	58 102
- Frais postaux et de télécommunications	169 490	180 987
- Services bancaires et assimilés	94 018	96 257
- Autres services extérieurs	6 326	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 867 171</u>	<u>1 684 861</u>
- Jetons de présence	144 000	168 000
- Rémunération du PCA	528 000	501 844
- Rémunération comité d'audit	36 000	42 000
- Rémunération comité des risques	36 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>744 000</u>	<u>753 844</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	212 754	211 848
- T.C.L	206 885	188 812
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 877	11 932
- Autres impôts et taxes	27 129	15 392
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>456 645</u>	<u>427 983</u>
<u>Total général</u>	<u>4 323 457</u>	<u>4 049 806</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 976 871	9 507 373
- Dotations aux provisions collectives	530 000	718 000
- Dotations aux provisions additionnelles	-	2 020
- Reprise de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(138 733)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	138 733
- Reprises sur provisions additionnelles	(80 347)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 177 340)	(5 484 297)
- Créances radiées	2 238 647	4 044 101
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 897 706)	(3 543 283)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(340 941)	(497 556)
- Encaissement sur créances radiées	(405 118)	(121 518)
	2 844 066	4 624 840
<u>Total</u>		

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	48 587	254 936
- Dotations aux provisions pour divers risques	676 555	626 355
- Indemnité pour personnel licencié	21 355	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 355)	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(217 243)
	725 142	
<u>Total</u>		664 048

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	249 332	15 730
- Apurement de comptes	41 363	158 513
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 524	58 329
	<u>295 218</u>	<u>232 572</u>
<u>Total</u>		232 572

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	432
- Perte suite au redressement CNSS	-	313 967
- Perte suite au redressement Fiscal	-	780 088
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(1 094 055)
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 727	373
	<u>1 727</u>	<u>805</u>
<u>Total</u>		805

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	45 051 595	39 889 997
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(51 887 106)	(45 051 595)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(5 568 817)	(5 389 765)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	7 167 131	5 568 817
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 542 928)	(3 072 762)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 858 711	3 542 928
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	220 788	160 188
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(414 768)	(220 788)
- TVA collectée	89 299 126	75 240 734
- TVA collectée sur avances et acomptes	(18 680 023)	(10 403 447)
- Remboursement principal	305 202 800	272 152 633
- Intérêts et produits assimilés de leasing	86 470 197	80 772 322
- Autres produits d'exploitation	526 057	879 837
- Créances virées en pertes	(2 238 647)	(4 044 101)
- Encaissements sur créances radiées	405 118	121 518
- Encours financiers virés en pertes	322 937	1 599 773
- Plus/Moins values sur relocation	(1 532 077)	(1 505 402)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	104 087	2 973 118
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(38 263)	(104 087)
- Cessions d'immobilisations à la VR	9 583	38 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 135 630	20 906 642
	469 871 133	434 054 901
<u>Encaissements reçus des clients</u>		

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	64 363 583	57 020 103
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(72 878 677)	(64 363 583)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	361 760 058	341 818 461
- TVA sur investissements	61 032 902	56 763 676
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	27 500	19 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	(27 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>414 305 365</u>	<u>391 230 408</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Frais d'émission d'emprunts	251 111	520 345
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(1 490)	(25 813)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	107 824	1 490
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	11 271	13 875
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(56 855)	(11 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 057 579	866 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 391 712)	(2 057 579)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 467 804	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 303 294)	(5 467 804)
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	2 260 121	3 341 051
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 392 770)	(2 260 121)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	795 019	839 996
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(1 954 800)	(795 019)
- Intérêts et charges assimilées	47 277 480	42 845 994
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(719 153)	(912 767)
<u>Intérêts payés</u>	<u>47 408 135</u>	<u>40 923 248</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 001 424	3 158 003
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 001 424</u>	<u>3 158 003</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(432)
- Cessions d'immobilisations corporelles	3 805 879	-
- Immobilisations mises en rebut	-	431
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	249 332	15 730
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>4 055 211</u>	<u>15 729</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 388 234	7 246 026
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 398 727	2 468 083
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(21 080)	(1 321 674)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	21 080	21 080
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>4 786 961</u>	<u>8 413 515</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
- Dividendes payés	14 000 000	11 000 000
- Dividendes sur actions propres	(514 173)	(440 000)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	44 111	43 975
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(44 413)	(44 111)
- Intérêts des prêts sur fonds social	162 852	219 339
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>13 648 376</u>	<u>10 779 202</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 25.525.715 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 102.226.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2024.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 300.627.262 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 20.053.790 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 127.714.187 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 45.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 31 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2025, font apparaître un total du bilan de **725.480 KDT**, un bénéfice net de **20.183 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **13.053 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1- Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties

considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 653.612 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 37.057 KDT et les agios réservés ont atteint 7.995 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

2- Évaluation du portefeuille titres

Risque identifié

Les titres d'investissement s'élèvent à 26.084 KDT au 31 décembre 2024 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 4-4 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Compagnie Internationale de Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Compagnie Internationale de Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 17 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

**PROAUDIT
Tarak ZAHAF**

**Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY
Hilal OUALI**